

**Quatrième Réunion ordinaire du Conseil National de Supervision tenue à
Lomé le lundi 25 mars 2013 dans la Salle de conférence de la Primature**

Compte rendu

L'an deux mil treize et le lundi vingt cinq mars, le Conseil National de Supervision a tenu sa quatrième réunion ordinaire dans la salle de conférence de la Primature. La réunion a été animée par le Premier Ministre, Son Excellence Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU, Président du Conseil National de Supervision.

Etaient présents à cette réunion, neuf membres du Conseil National de Supervision. Le Secrétariat était assuré par le Coordonnateur National assisté de ses collaborateurs. Le Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement, Monsieur Serge Marie N'GUESSAN, y a pris part à titre d'observateur.

A 16 heures 40 minutes, le Premier ministre a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion avant de présenter le projet d'ordre du jour adopté comme suit :

1. Lecture et adoption du compte rendu de la troisième réunion ordinaire
2. Suivi des recommandations
3. Présentation du projet de rapport de validation et synthèse des commentaires
4. Divers

1. Lecture et adoption du compte rendu de la troisième réunion ordinaire

Le Coordonnateur national a présenté le compte rendu de la troisième réunion ordinaire tenue le vendredi 22 février 2013. Le compte rendu a été adopté après amendements.

A ce niveau, Monsieur Kossi TENOU, Directeur national de la BCEAO a souhaité que les listes de présence soient désormais jointes aux comptes rendus.

2. Suivi des recommandations

Lors de la troisième réunion ordinaire, le Premier ministre avait recommandé que la société EBOMAF soit saisie pour donner la quote-part de son activité extractive par rapport à l'activité principale. Il avait également demandé que le Secrétariat technique lui soumette des propositions de solution pour mettre définitivement fin aux paiements de certaines sociétés extractives sur le compte FSE et que des dispositions soient prises pour que le bonus de signature payé par SCANTOGO Mines soit reversé au Trésor public. Enfin, le Premier ministre a demandé au Secrétariat technique de lui soumettre des propositions visant à dissocier les fonds de différentes natures et leur orientation en veillant à leur



traçabilité et d'établir le répertoire de toutes les sociétés où l'Etat détient une participation et d'en assurer le suivi.

Pour le cas de la société EBOMAF, le Coordonnateur a affirmé lui avoir envoyé une fois encore des lettres pour la relancer en ce sens. Pour les bonus de signature versés sur le compte FSE, le Coordonnateur national a envoyé un courrier au Ministre des mines et de l'énergie pour lui demander de faire faire le point sur les encaissements perçus par l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité sur son compte « Fonds Spécial d'Electrification » dans le cadre des opérations minières et pétrolières et d'instruire les services compétents à reverser ces fonds au Trésor public pour une bonne traçabilité des recettes de l'Etat et un autre courrier au Directeur Général de l'ARSE afin d'avoir des explications sur les dispositions légales de création de l'ARSE et du FSE.

Concernant le répertoire des sociétés, avec l'aide de la Direction Générale des Mines et de la Géologie, le Coordonnateur a pu obtenir une liste de 09 sociétés à savoir WACEM, Voltic, Horizon Oxygène Clever, MM Mining, Brasserie BB/Eau Vitale, Scantogo Mines, Granutogo, Global Merchants, Société Africaine de Dragage.

3. Présentation du projet de rapport de validation et synthèse des commentaires

Le projet de rapport de validation est un document de 96 pages articulé en 6 parties dont quatre annexes. Il présente le secteur extractif au Togo, les progrès réalisés par l'initiative nationale et l'engagement de chaque partie prenante pour la réussite de la mise en œuvre du processus. Le validateur a passé en revue toutes les exigences une à une et s'est prononcée sur la conformité de chacune d'elle, en mentionnant les références de tous les documents cités.

Selon le projet de rapport, la mise en œuvre de l'ITIE au Togo a permis d'instaurer un dialogue organisé entre toutes les parties prenantes concernées, dans un contexte où les questions de gouvernance et de transparence constituent un enjeu complexe. Les efforts engagés par le gouvernement et le Comité de pilotage dans le processus ITIE ont permis de rendre disponibles les informations claires et fiables sur le secteur extractif. Le gouvernement a permis à l'initiative nationale de se structurer et aux parties prenantes de s'investir pleinement dans la mise en œuvre de l'ITIE.

D'une manière générale, le validateur remarque que toutes les exigences sont satisfaites. Toutefois, il a formulé des recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre et qui portent sur l'évaluation des contraintes de capacités du plan d'actions 2010-2013, l'inclusion systématiquement d'une catégorie « Autres revenus/paiements significatifs » dans le périmètre des flux de paiements, la création d'une base de données sur l'ITIE-Togo, la création d'une base de données sur le secteur extractif, l'enrichissement du site internet de l'initiative nationale.

Les annexes jointes au projet de rapport portent sur les références de tous les documents cités, le plan d'actions, les formulaires d'auto-évaluation des entreprises et le certificat de paiement du validateur.

Après cette présentation, le Coordonnateur national a présenté les observations de certains membres du Comité de pilotage et du Conseil national de supervision et du Secrétariat technique sur le projet de rapport. Ces observations portent sur le fond et sur la forme du

document. Le projet de rapport et les commentaires du Conseil national de supervision, du Comité de pilotage et du Secrétariat technique seront envoyés au validateur pour la finalisation du rapport. Ce rapport final sera transmis au Comité de validation qui se réunira le 2 avril 2013 pour donner son avis et le 18 avril 2013, le rapport sera transmis au Conseil d'administration qui se prononcera sur la conformité du Togo le 22 mai 2012 à Sydney lors de la Conférence mondiale.

Pour le cas de la société WAFEX, le Premier ministre a insisté sur le fait qu'elle doit dissocier les montants relatifs à l'or et ceux relatifs à la vente des pneus. Il a aussi recommandé que la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes revoient leurs systèmes d'informations.

4. Divers

Dans les divers, le Premier ministre est revenu sur le problème de la Cour des comptes. Il a demandé que la Cour des comptes s'assure de la fiabilité des déclarations par la vérification des systèmes d'informations des agences gouvernementales.

Le Premier ministre a également demandé au Coordonnateur national de faire le point sur les éléments à préparer pour la 6^{ème} conférence mondiale de l'ITIE.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Premier ministre a clôturé la réunion à 17 heures 55 minutes par les mots de félicitation au Secrétariat technique pour le travail qu'il abat tous les jours.

17 AVR 2013

Adopté à Lomé, le
Pour le Conseil National de Supervision
Séance ordinaire du 25/03/2013

Le Coordonnateur National



Didier Kokou AGBEMADON

Le Président du Conseil



Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU